

# BOUSSE KOËGA

Bulletin de la commune de Bousé, N° 00 de janvier à juin 2018



## La société civile et la commune contre les grossesses en milieu scolaire



**Le conseil adopte le budget supplémentaire et délibère sur des questions foncières**



**Fin en apothéose de la saison de l'OSCEP**



**VIVO ENERGY BURKINA accompagne la commune dans la gestion des déchets solides**

Ce bulletin a été produit avec le soutien du Laboratoire Citoyennetés et Solidar Suisse



**Puisse le ciel être généreux !**

En ce début d'hivernage où nos braves paysans ont renoué avec les travaux dans les champs, je tiens à souhaiter une très bonne saison pluvieuse à toute la population de la commune afin que la terre et le ciel soient généreux et nous accordent d'abondantes récoltes en fin de saison.

Je lance un appel à l'endroit des propriétaires d'animaux toujours en divagation à prendre des dispositions nécessaires pour éviter les dégâts de champs, sources potentielles de conflits aux conséquences dommageables. Aux habitants de la ville de Boussé, je les exhorte à bannir toute action pouvant obstruer les voies d'évacuation des eaux pluviales pour éviter des cas d'inondations.

Je tiens également à rappeler les populations de la ville et des villages de notre commune que le recensement des ménages vulnérables en vue de la constitution du registre des personnes vulnérables de la commune, débuté en décembre 2017 se poursuit en 2018. J'invite les présidents CVD, des conseillers municipaux et les présidents des comités de validation, à transmettre à la mairie dans les plus brefs délais, les listes des membres des comités de validation.

### **Des délibérations sur la création de cimetières et l'extension de l'auberge de la commune**



**La première session du conseil municipal de Boussé s'est tenue le lundi, 26 février 2018 dans la salle de réunion du Centre de Formation Professionnelle en Construction de Nabrabo, secteur 04 de Boussé, hors de son cadre habituel qu'est la mairie. Il a délibéré sur la création de cimetières dans la commune et l'extension de l'auberge communale.**

La session qui a duré une journée a vu la participation effective de 30 conseillers sur les 43 en exercice.

Les conseillers ont, au cours de cette session, examiné trois (03) projets de délibération.

Il s'agit : un projet de délibération portant adoption du plan stratégique d'assainissement (PSA) de la ville de Boussé, un projet de délibération portant création de cimetières dans la commune de Boussé, et un projet de délibération portant autorisation d'extension de l'auberge communale.

Seront finalement adoptés après examen, le projet de délibération portant création de cimetières dans la commune de Boussé et celui portant autorisation d'extension de l'auberge de Boussé. Concernant la création des cimetières, on est toujours en phase de prospection de sites dans l'ensemble de la commune. Une fois les sites identifiés, le conseil municipal entamera des négociations avec les populations.

Le conseil a également décidé des travaux d'extension de l'auberge de la commune. Deux chambres additionnelles viendront s'ajouter aux 6 déjà réalisées. Une guérite et une clôture compléteront les travaux.

Pour le dernier point examiné a porté sur le plan stratégique d'assainissement (PSA) de la ville de Boussé. Mais, faute d'informations suffisantes la délibération été renvoyé à la prochaine session. L'ONEA qui devait prendre part au conseil n'a pu effectuer le déplacement.

**Paulin YOUGBARE**

# LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire et délibère sur des questions foncières

**Après la première session ordinaire du 26 février et la session extraordinaire 22 mars 2018, le conseil municipal de Boussé s'est à nouveau réuni le 15 mai 2018 dans la salle de réunion de la mairie sur convocation de son président. L'adoption du budget supplémentaire, des comptes administratifs et de gestion et l'examen de questions foncières ont constitué l'essentiel des échanges.**

La deuxième session ordinaire ne fut pas de tout repos pour le conseil municipal. Les conseillers ont examiné durant toute une journée, des dossiers très importants. Le premier a concerné les comptes administratifs et de gestion 2017. Les comptes administratifs sont élaborés sur la base des ordres de recettes et de dépenses autorisés par le maire.

Les deux comptes ont été adoptés à l'unanimité par les 32 conseillers présents à la somme de 272 642 069 FCFA en recettes et 207 563 832 FCFA en dépenses sur une prévision en recettes et en dépenses de 254 393 233 FCFA soit un solde positif de 65 078 237 pour la section fonctionnement contre 281 470 327 FCFA en recettes et 150 975 446 FCFA en dépenses sur une prévision en recettes et en dépenses de 300 117 826 FCFA soit également un solde positif de 131 494 881 FCFA pour la section investissement. L'exercice budgétaire 2017 dégage un solde global positif de 196 573 118 FCFA. Cette situation est justifiée par des engagements non mandatés et des engagements mandatés non payés.

L'avant-projet de budget supplémentaire a été également adopté à l'unanimité des 33 conseillers présents dans la salle après le retour du maire en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de deux cent cinq millions trois cent douze mille cent trente (205 312 130) FCFA soit soixante sept millions trois cent cinquante sept mille trois cent vingt neuf (67 357 329) FCFA pour la section fonctionnement contre cent cinquante un millions deux cent vingt mille quatre cent quarante huit (151 220 448) FCFA pour la section investissement.

Concernant le projet de délibération portant reconstitution des parcelles bordant la RN2, le maire, dans son exposé des motifs a d'abord expliqué qu'il s'agit des parcelles qui ont été partiellement occupées par la RN2 lors de sa construction. Les attributaires de ces parcelles ont été dédommagés en son temps et qu'il y a nécessité de les reconstituer au regard du désordre constaté sur le terrain avec les occupations anarchiques par les commerçants.

Les services du Cadastre de Ziniaré ont été sollicités à cette occasion pour donner plus d'éclaircissements aux conseillers.

Devant la clarté des informations livrées par le maire et le représentant du Cadastre, ledit projet de délibération a été adopté à l'unanimité par les 33 conseillers présents sans véritablement donner lieu à des débats.

Quant au projet de délibération portant autorisation d'immatriculation des parcelles reconstituées au compte de la commune,

certaines conseillers ont estimé que cette délibération était sans objet dans la mesure où les attributaires ont été dédommagés et ne possèdent plus aucun droit sur lesdites parcelles qui tombent d'office dans le patrimoine de la commune. Cet argument a été suffisant pour que ladite délibération soit déclassée.

Le projet de délibération portant modalités d'affectation des parcelles reconstituées a été également adopté. Les conseillers ont retenu dans cette délibération la réalisation d'infrastructures marchandes sur les parcelles par la mairie avant de les mettre en location.

Dans le cas où une parcelle reconstituée mesure moins de 100m<sup>2</sup> de superficie et est mitoyenne à la parcelle d'un particulier, si le propriétaire de cette parcelle le désire, il peut introduire une demande d'attribution aux fins d'agrandir sa parcelle. L'ensemble de ces délibérations seront transmises à la tutelle pour approbation avant leur mise en exécution.

**Paulin YOUNGARE**

# L'ACTION DES OSC

## Les OSC et la commune main dans la main pour lutter contre les grossesses non-désirées en milieu scolaire

*Du 20 février au 5 avril 2018, le comité de veille citoyenne en collaboration avec la mairie de Boussé, a mené une campagne de sensibilisation sur les grossesses non-désirées en milieu scolaire. La campagne visait à informer l'ensemble des acteurs sur l'ampleur du phénomène dans la commune.*

Emissions radiophoniques, rencontre avec les parents d'élèves et le corps enseignant, atelier d'échanges avec le maire... Voici les principales activités qui ont rythmé la campagne de plaidoyer contre les grossesses non-désirées en milieu scolaire.

L'objectif de la campagne était d'informer l'ensemble des acteurs sur la situation préoccupante des grossesses non-désirées en milieu scolaire dans la commune de Boussé.

Chaque année, plusieurs jeunes filles sont contraintes d'abandonner leur scolarité à cause des grossesses.

La déscolarisation n'est pas l'unique conséquence des grossesses non-désirées. C'est toute la structure sociale qui se trouve chamboulée. La plupart des filles mères sont bannies de la maison parfois avec leurs mamans.

Les auteurs de la grossesse refutent la paternité ou s'enfuient tout simplement. Conséquence : certaines filles choisissent l'avortement avec tous ses risques.



Les causeries éducatives menées dans les villages et les secteurs de ont touché 667 personnes dont 260 femmes et 407 hommes.

Des clubs de discussion sur la santé sexuelle et reproductive ont été mis en place dans 10 les lycées et collèges. L'objectif de ces clubs est de mieux communiquer sur la question des grossesses non désirées dans leur milieu.

Beaucoup de témoignages ont été recueillis au cours de la campagne. Un atelier d'échanges avec le conseil municipal organisé le 24 février a permis d'aborder la question avec plusieurs des acteurs.

L'atelier, présidé par le directeur provincial de l'action social et le responsable de la santé et de la reproduction du District de Boussé, a connu la participation du Maire, des conseils villageois de développement (CVD), des conseillers municipaux, des directeurs d'établissements, des associations des parents d'élèves (APE) et les délégués des lycées.

Certains parents ont salué cette démarche dans un contexte où parler la sexualité entre parents et enfants est un tabou. Généralement, cette tâche était assignée aux mères uniquement.

**Bernard KAGAMBEGA**



## Lancement de la 7<sup>e</sup> édition de la semaine nationale de la planification familiale

*Le CSPS de Tang-zougou situé au secteur 3 de la ville de Boussé a servi de cadre de lancement de la 7<sup>e</sup> édition de la semaine nationale de planification familiale/1<sup>er</sup> passage le 14 mai 2018, après Saponé dans la province du Bazèga en 2017.*

Placée initialement sous la présidence de Monsieur le Ministre de la santé, la cérémonie a été finalement présidée par Madame le Gouverneur de la région du Plateau Central, désignée à cet effet.

La cérémonie a vu également la participation de la représentante résidente de l'OMS au Burkina, par ailleurs, représentante par intérim de l'UNFPA. La population de Boussé n'a pas marchandé sa participation, tant la mobilisation était forte, majoritairement constituée de jeunes gens des deux sexes, cible privilégiées de cette campagne. Différentes personnalités se sont succédées à la tribune.

Certaines pour tirer la sonnette d'alarme, d'autres pour passer un message d'espoir. C'est ainsi que Sa Majesté, Sao-Naba, représentant la chefferie coutumière de la province, dans son intervention, a estimé que si à une époque reculée le nombre d'enfants était un signe de richesse, de prestige et d'honneur, au regard des contraintes sociales et financières de notre époque, un domaine aussi sacré que la procréation qui ne devrait pas donner lieu à des polémiques mérite, cependant, d'être repensé.

Il a invité les hommes et les femmes à s'inscrire résolument dans une maternité contrôlée, et les jeunes à adopter une sexualité responsable. Dans son intervention, le maire a lancé un appel aux femmes et particulièrement les jeunes filles à fréquenter les centres les plus proches afin de bénéficier gratuitement des services de la planification familiale durant les 7 jours.

La représentante résidente de l'OMS au Burkina, dans son allocution, a estimé que la planification familiale constitue un facteur essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Il est ressorti également dans son propos que 19% des femmes au Burkina n'a pas la possibilité de s'offrir les services de la planification familiale et que la semaine nationale de la planification familiale touche 60% des femmes.

Le dernier discours fut celui de Madame le Gouverneur, présidente de la cérémonie. Elle a fait observer que 67% de la population du Burkina Faso a moins de 25 ans et que 25% des femmes qui utilisent les méthodes contraceptives sont des nouvelles utilisatrices. La cérémonie a pris fin avec une visite guidée des différents stands.

**Paulin YOUGBARE**

## Le conseil municipal lance une campagne de recensement des tricycles, armes et charrettes



Dans l'optique d'améliorer le recouvrement des recettes internes, la mairie de Boussé a initié une campagne de communication.

La campagne s'adresse aux détenteurs de tricycles, d'armes et de charrettes. Ils sont invités à se faire recenser auprès de la régie de recettes.

Le but de ce recensement est de constituer des fichiers de contribuable et Tous ceux qui ne se sont pas encore acquittés de leur taxe annuelle sont invités à le faire sans délai. La mairie les informe, par ailleurs, que des opérations de contrôle seront organisées très prochainement avec l'appui des forces de l'ordre.

## Un projet pour aider les ménages vulnérables

L'opération de ciblage des ménages vulnérables qui a commencé avec 5 communes pilotes en 2016, puis étendue à 18 communes en 2017 dont la commune Boussé vise à constituer un registre unique qui veut dynamique, des ménages vulnérables en vue de leur apporter une meilleure protection sociale. Pilotée par le Secrétariat Permanent du Conseil National de la Protection Sociale (SP/CNPS) logé au Premier Ministère, l'opération va progressivement s'étendre à l'ensemble des communes du Burkina.

Mise en œuvre par le service de l'action sociale de la mairie, l'opération dans la commune de Boussé enregistre à ce jour 690 ménages vulnérables. Sur 526 fiches transmises au SP/CNPS, 143 ménages sont provisoirement retenus après une sélection rigoureuse en attendant des sorties de validation avec les comités de validation installés dans les villages et quartiers de la ville.

Les comités de validation n'étant pas encore effectifs dans tous les villages et quartiers, une récente mission du SP/CNPS, accompagnée du responsable du service de l'action sociale de la mairie, s'est rendue sur le terrain à Kikilma/secteur 5 de Boussé et dans le village de Guesna où elle a assisté à la validation définitive des ménages vulnérables retenus à l'issue de la sélection dans ces localités.

## Finale OSCEP: Sao grand vainqueur

L'OSCEP de la CEB II de Boussé a connu son apothéose le samedi, 05 mai 2018 avec la finale du football qui s'est jouée sur le terrain provincial. Lancée courant mois de janvier, les élèves ont compété dans l'athlétisme, la culture et évidemment le football. Après une phase éliminatoire qui a mis en compétition les équipes de 20 écoles de la CEB II, ce sont les écoles de Kiendpalgo et de Sao qui sont parvenues en finale.

Cette finale s'est jouée sous la présidence de Monsieur le Préfet du Département de Boussé et sous le parrainage du Conseiller municipal Yacouba OUEDRAOGO. Elle a, par ailleurs, connu la présence effective du Secrétaire général de la mairie, représentant Monsieur le Maire, du Commissaire central de police et du Chef de la brigade territoriale de gendarmerie de Boussé.

Avec un but au compteur en faveur de l'école de Kiendpalgo à la première mi-temps, avantage qui n'a pu être préservé car l'école de Sao va réussir l'égalisation à la seconde mi-temps. Un but partout au coup de sifflet final, il a fallu recourir aux tirs aux buts pour départager les deux équipes qui regorgeaient toutes des joueurs talentueux.

C'est à 5 contre 3 à l'issue des tirs aux buts que l'école de Sao a remporté la prestigieuse coupe de l'édition 2018 de l'OSCEP de la CEB II de Boussé. La remise de la coupe et des prix spéciaux a été l'occasion pour le Chef de la CEB II de plaider pour un soutien accru aux activités de l'OSCEP.

## Préparation de la foire agro-sylvo-pastorale



L'information a été donnée par le Maire lors de la deuxième session, ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2018. Il est ressorti en substance que la commune de Boussé a été désignée pour abriter une foire agro-sylvo-pastorale au cours du dernier trimestre 2018. A cet effet, elle bénéficiera d'une enveloppe globale de 450 millions dont 350 millions destinés à la réalisation d'infrastructures marchandes.

Les ambitions du Maire sont plus grandes que cela car elles avoisinent le 1 milliard de francs CFA en termes d'investissements marchands. Le gap sera comblé sous forme de partenariat public-privé (PPP) auprès des amis intéressés à investir dans la commune de Boussé a laissé entendre le Maire.

**DIRECTEUR  
DE PUBLICATION  
Commune de Boussé**

**REDACTEUR EN CHEF  
Nicolas SAWADOGO**

**REDACTEURS  
Paulin YOUNGARE  
Bernard KAGAMBEGA**